



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N° 34/2022/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 23 MARS 2022 À 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE (M49) DE LA CACL

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 28
Nombre de Procuration : 06
Date de la convocation : jeudi 17 mars 2022

Nombre de suffrages exprimés : 34
Vote :

Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-trois mars à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, 1^{er} Vice-Président - Serge BAFAU - Julner BELIZAIRE - Dominique BERTONI - Ruth BIDIOU-CEPRIKA - Daniel CASTOR - Kenny CHEN-TUNG - Xavier CLERVAUX (visio) - Liser CLIFFORD - Yahya DAOUDI - Corine DIMANCHE - Thierry ELIBOX, 8^{ème} Vice-Président - Serge FELIX (visio) - Nestor GOVINDIN Elainne JEAN - Farah KHAN GRISET, 7^{ème} Vice-Présidente - Phong LY, 5^{ème} Vice-Président (visio) - Yolande MILZINCK-CINCINAT - Sandrine JACQUES-GAIL (visio) - Roland LOE-MIE, 1^{er} Membre du Bureau - Hélène PAUL - Claude PLENET, 3^{ème} Vice-Président - Stéphanie PREVOT BOULARD, 3^{ème} Membre du Bureau - Anne-Michèle ROBINSON, 6^{ème} Vice-Présidente - Corinne SIGER (visio) - Eliodore TORVIC - Sandra TROCHIMARA, 2^{ème} Vice-Présidente - Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Monique AZER → **Procuration** à Gilles ADELSON - Albanie CIPPE, 9^{ème} Vice-Présidente → **Procuration** à Anne-Michèle ROBINSON - Chester LEONCE → **Procuration** à Patricia VICTOR - Claire CHINON → **Procuration** à Elainne JEAN - Rolande SILEBER → **Procuration** à Daniel CASTOR - Hélène SERVIUS → **Procuration** à Liser CLIFFORD

ÉTAIENT ABSENTS : Pascal BRIQUET - Louis-Mike CALUMEY - Jean-Victor CASTOR - Jean-Philippe CHAMBRIER - Seedna DELAR - Eugène EPAILLY - Christian FAUBERT - Teed GASPARD - Mickaël MANCEE - Tineffa NAISSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO - Magali ROBO-CASSILDE, 2^{ème} Membre du Bureau - Serge SMOCK, Président - Patrick LECANTE, 4^{ème} Vice-Président

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thierry ELIBOX

Exposé des motifs

Conformément aux dispositions des articles L.1612-12, L.5211-1 et L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire arrête le compte administratif qui lui est présenté annuellement par l'ordonnateur.

Le compte administratif permet d'arrêter les comptes et de constater les restes à réaliser.

La note de synthèse sur les informations financières essentielles, la présentation synthétique du compte administratif du budget annexe eau potable (M49), ainsi que la présentation par politiques publiques et l'état des restes à réaliser sont annexés à la présente délibération.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, s'il peut assister à la discussion relative au vote du compte administratif, doit se retirer au moment du vote et avoir fait procéder préalablement à l'élection d'un Président de séance. A ce titre est élu Monsieur Gilles ADELSON, 1^{er} Vice-Président.

Vu la loi n° 92-1995 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-31, L.2121-14 et L. 5211-1 ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 698/2D/2B du 9 juin 1997 portant création de la CCCL modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la Délibération N° 01/2022/CACL du 28 janvier 2022 actant la tenue du débat sur les orientations budgétaire 2022 ;

Vu la Délibération N° 29/2022/CACL du 23 mars 2022 approuvant le Compte de Gestion du budget annexe Eau Potable AEP (M49) de l'exercice 2021 de la CACL ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité du vendredi 17 mars 2022 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du lundi 21 mars 2022 ;

Entendu le **Rapport N° 34/2022/CACL** relatif à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2021 du Budget annexe Eau Potable AEP (M49) de la CACL.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 34/2022/CACL** relatif à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2021 du Budget annexe Eau Potable AEP (M49) de la CACL.

CONSTATE les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2021, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ARRETE le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget annexe Eau Potable AEP (M49) ci-annexé, en conformité avec le compte de gestion selon la situation synthétique suivante :

SYNTHESE DE L'EXECUTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

REALISATION		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
DE L'EXERCICE	section d'exploitat	3 334 108.20	4 421 262.12	1 087 153.92
	section d'investiss	4 585 743.41	6 392 065.15	1 806 321.74
	TOTAL CUMULE	7 919 851.61	10 813 327.27	2 893 475.66
REPORTS DE L'EXERCICE N-1		DEPENSES	RECETTES	
	section d'exploitation		4 637 017.14	
	section d'investissement		10 650 605.67	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL		7 919 851.61	26 100 950.08	18 181 098.47
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1		DEPENSES	RECETTES	
	section d'exploitat	51 588.65		
	section d'investiss	1 691 699.57	1 007 404.56	
		1 743 288.22	1 007 404.56	
RESULTAT CUMULE		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
	section d'exploitat	3 385 696.85	9 058 279.26	5 672 582.41
	section d'investiss	6 277 442.98	18 050 075.38	11 772 632.40
	TOTAL CUMULE	9 663 139.83	27 108 354.64	17 445 214.81
RESULTAT CUMULE		SOLDE D'EXECUTION 2019	SOLDE D'EXECUTION 2020	
	section d'exploitat	-	5 672 582.41	
	section d'investiss	10 650 605.67	11 772 632.40	
	TOTAL CUMULE	10 650 605.67	17 445 214.81	

AUTORISE le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le mercredi 23 mars 2022

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL
Serge SMOCK